SBV
SSE
SSIC

Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs

Perspective de la Session

Hiver 2021 (du 29 novembre – 17 décembre 2021)



Aperçu

Conseil national

N°	Titre	Position SSE	Page
20.081	Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale		3
20.089	Réforme LPP		3
21.032	Loi sur les travailleurs détachés. Modification		4

Conseil des États

N°	Titre	Position SSE	Page
20.081	Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale		5
21.305	Iv. ct Jura Moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G et 4G plus		5
21.045	Message 2021 sur les immeubles du DFF		6
21.4189	Préserver le principe de l'instruction. Le fardeau de la preuve ne doit pas être renversé dans la loi sur les cartels		6

Conseil national

Le Conseil national examinera les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

20.081 Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale

Mardi, 30 novembre 2021

Recommandation de la SSE: MODIFICATION.
Suivre la version du Conseil des États.

Contenu: Avec la loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises, le Conseil fédéral souhaite créer les conditions nécessaires à la réalisation du projet Cargo sous terrain. Cette nouvelle loi doit créer un cadre légal pour la construction et l'exploitation d'une installation destinée au transport souterrain de marchandises par petites quantités. La procédure d'autorisation est largement identique à celle de la loi fédérale sur les chemins de fer. L'installation destinée au transport souterrain de marchandises est intégrée dans le plan sectoriel des transports.

Délibérations à ce jour: Les délibérations se sont achevées dans les deux chambres lors de la session d'automne, à une exception près. Il reste une divergence à éliminer quant à l'expropriation. Le National avait apporté un complément selon lequel une procédure d'expropriation n'est applicable que si les intérêts de la Confédération ou des entreprises qui lui sont liées (notamment les CFF) ne sont pas fondamentalement affectés.

Position de la SSE: La procédure d'expropriation et d'approbation des plans permettent de défendre de manière suffisante les intérêts de la Confédération et des CFF. Il est donc inutile de mettre en place un régime spécial dans la loi sur le transport souterrain de marchandises. Pour une entrée en vigueur rapide de la loi, les deux chambres devront éliminer cette divergence. C'est essentiel pour des projets innovants tels que Cargo sous terrain.

20.089 Réforme LPP

Mardi, 7 décembre 2021

Recommandation de la SSE: MODIFICATION.
Suivre la version CSSS-N.

Contenu: La réforme de la prévoyance professionnelle vise à garantir le niveau des rentes, à renforcer le financement et à améliorer la protection des travailleurs à temps partiel et notamment des femmes.

Délibérations à ce jour: non encore traité au Conseil. La CSSS-N s'est penchée sur la révision, élaborant une version dont elle recommande l'adoption par 14 voix contre 8.

Position de la SSE: La révision de la prévoyance professionnelle est urgente. La proposition de la CSSS-N prévoit un supplément de rente pour les personnes de la génération de transition qui en ont réellement besoin. Les coûts supplémentaires pour les actifs restent raisonnables. La majorité de la commission a

élaboré des solutions susceptibles de rassembler une majorité, notamment concernant les mesures en faveur de la génération de transition et le financement (art. 47b à 47i, art. 56, art. 58). Dans ce contexte, l'adoption de la proposition de la majorité est particulièrement importante.

21.032 Loi sur les travailleurs détachés. Modification

Mercredi, 14 décembre 2021

Recommandation de la SSE: REJET.
Non-entrée en matière.

Contenu: Avec ce projet, le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales la mise en œuvre de la motion 18.3473 Abate «Optimisation des mesures d'accompagnement. Modification de l'article 2 de la loi sur les travailleurs détachés». Il s'agit de modifier la loi sur les travailleurs détachés de sorte que le nouveau texte prévoie la possibilité d'imposer aux employeurs étrangers qui détachent leurs travailleurs en Suisse qu'ils respectent également les conditions salariales minimales prescrites par une loi cantonale.

Délibérations à ce jour: Le Conseil des États n'est pas entré en matière, et la commission compétente du Conseil national recommande également cette démarche.

Position de la SSE: La SSE rejette la proposition de modification de la loi sur les travailleurs détachés. Les modifications proposées ne correspondent en rien à la mise en œuvre de la motion Abate. La jurisprudence considère que les salaires minimums cantonaux sont exclusivement autorisés dans le sens d'une action socio-politique. Par ailleurs, les modifications proposées constituent une intervention directe et inacceptable dans l'application des conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire par les commissions paritaires.

Conseil des États

Le Conseil des États examinera les dossiers suivants importants pour la Société Suisse des Entrepreneurs:

20.081 Transport souterrain de marchandises. Loi fédérale

Mardi, 30 novembre 2021

Recommandation de la SSE: MODIFICATION.
Suivre la version du Conseil des États.

Contenu: Avec la loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises, le Conseil fédéral souhaite créer les conditions nécessaires à la réalisation du projet Cargo sous terrain. Cette nouvelle loi doit créer un cadre légal pour la construction et l'exploitation d'une installation destinée au transport souterrain de marchandises par petites quantités. La procédure d'autorisation est largement identique à celle de la loi fédérale sur les chemins de fer. L'installation destinée au transport souterrain de marchandises est intégrée dans le plan sectoriel des transports.

Délibérations à ce jour: Les délibérations se sont achevées dans les deux chambres lors de la session d'automne, à une exception près. Il reste une divergence à éliminer quant à l'expropriation. Le National avait apporté un complément selon lequel une procédure d'expropriation n'est applicable que si les intérêts de la Confédération ou des entreprises qui lui sont liées (notamment les CFF) ne sont pas fondamentalement affectés.

Position de la SSE: La procédure d'expropriation et d'approbation des plans permettent de défendre de manière suffisante les intérêts de la Confédération et des CFF. Il est donc inutile de mettre en place un régime spécial dans la loi sur le transport souterrain de marchandises. Pour une entrée en vigueur rapide de la loi, les deux chambres devront éliminer cette divergence. C'est essentiel pour des projets innovants tels que Cargo sous terrain.

21.305 Iv. ct Jura Moratoire sur l'installation des réseaux mobiles 5G millimétrique

Mardi, 2 décembre 2021

Recommandation de la SSE: REJET.

Contenu: Il est demandé aux Chambres fédérales d'édicter un moratoire sur l'implantation des réseaux 5G millimétriques dans l'attente d'une vue d'ensemble nationale de l'exposition de la population au rayonnement.

Délibérations à ce jour: Non encore traité.

Position de la SSE: Le réseau 5G est un élément clé du chantier de demain, et la transmission fiable de grandes quantités de données est tout à fait essentiel. Le réseau 5G garantit en particulier la fiabilité de la

transmission. Il crée également de nouvelles opportunités pour le développement des régions périphériques. C'est l'une des raisons pourquoi il faut pouvoir compter sur des réseaux mobiles performants.

21.045 Message 2021 sur les immeubles du DFF

Mardi, 7 décembre 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: Dans son message 2021 sur les immeubles du DFF, le Conseil fédéral demande un crédit de 364 millions pour les constructions de la Confédération. L'Office fédéral des constructions et de la logistique applique une politique immobilière privilégiant le maintien de la valeur et de la fonction du portefeuille immobilier dont il s'occupe, d'une valeur d'acquisition de 7,4milliards de francs, et y consacre une part importante des crédits budgétaires disponibles.

Délibérations à ce jour: Le Conseil national a déjà approuvé la révision du projet.

Position de la SSE: Le volume des investissements se situe dans le cadre normal. Il convient de réaliser rapidement ces investissements, qui représentent pour le secteur principal de la construction un volume de commandes important dont il a besoin s'il veut continuer à être un pilier de l'économie de notre pays. Dans son plan en cinq points lancé en pleine période de pandémie, la Société Suisse des Entrepreneurs a demandé que les projets planifiés soient poursuivis pour permettre au secteur de la construction de soutenir l'économie. Avec son message sur les immeubles, le Conseil fédéral a franchi un premier pas important vers une application du plan en cinq points. Le Parlement a désormais l'opportunité de valoriser cela en traitant efficacement le message.

21.4189 Mo Wicki. Préserver le principe de l'instruction. Le fardeau de la preuve ne doit pas être renversé dans la loi sur les cartels.

Mercredi, 15 décembre 2021

Recommandation de la SSE: APPROBATION.

Contenu: Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi sur les cartels de telle sorte que le principe de la présomption d'innocence garanti par la Constitution soit respecté dans ce domaine également. Il y aura lieu en particulier de renforcer la maxime de l'instruction.

Délibérations à ce jour: Non encore traité.

Position de la SSE: La Commission de la concurrence (COMCO) a l'obligation d'instruire avec un soin égal les circonstances qui peuvent être à la charge et à la décharge du prévenu. Or, elle se comporte plutôt comme une institution de poursuite qui n'accorde pas d'importance particulière aux faits. Ainsi, elle utilise par exemple le terme d'«accord global», reprenant ainsi un principe juridique qui émane du droit européen, alors que celui-ci ne figure pas dans la loi sur les cartels. Selon ce principe, la COMCO ne doit plus apporter la preuve qu'une entreprise a pris part à un accord cartellaire: il suffit que certains éléments lui en donnent l'impression.

Impressum

SOCIÉTÉ SUISSE DES ENTREPRENEURS
Weinbergstrasse 49 / Case postale
8042 Zurich

Département Politique & Communication
Bernhard Salzmann
Chef de département et vice-directeur
Tél. 058 360 76 30
bsalzmann@baumeistektur.ch

Dossiers:
Droit du travail et assurances sociales
Matthias Engel
Tél. 058 360 76 35
mengel@baumeister.ch

Politique économique et financière
Martin Maniera
Tél. 058 360 76 40
mmaniera@baumeister.ch

Politique du climat, énergie et environnement
Laurent Widmer
Tél. 058 360 77 01
lwidmer@entrepreneur.ch

Politique d'aménagement du territoire / Infrastructure et mobilité
Gian Nauli
Tél. 058 360 76 36
gnauli@baumeister.ch